

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	18	18
Date de la convocation		
27/01/2022		
Date d'affichage		
27/01/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Bureau de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES

Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 3 février 2022 (18H00)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt deux
le trois février à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul, (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert (Neulise), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régnv), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges), ROCHE André (St Priest la Roche).

Etait excusé : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont)

Délibération 2022-003-B

OBJET : Etude de faisabilité complémentaire Arc en Ciel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20220203-2022-003-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/02/2022

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2022-003-B

OBJET : Etude de faisabilité complémentaire Arc en Ciel

Monsieur le Président rappelle qu'une première étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment d'entrée historique du site du Forestier à Régný a été réalisée au printemps pour y accueillir le projet de développement de l'entreprise Arc en ciel. Elle a alors été confiée au cabinet Equilibre Architectes, après consultation.

Depuis, le dirigeant d'Arc en ciel a travaillé à la transmission de l'entreprise, et un repreneur a été identifié, le transfert est en cours. Dans ce contexte, une réorientation du projet est aujourd'hui envisagée par le futur dirigeant.

Afin de favoriser le maintien d'Arc en ciel sur le site du forestier, Monsieur le Président propose au Bureau de réaliser sous maîtrise d'ouvrage CoPLER une étude de programmation et de faisabilité complémentaire prenant en compte ces modifications, et de valider l'offre d'Equilibre Architectes pour un montant de 4 060 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité complémentaire pour accompagner la réorientation du projet d'Arc en ciel sur le site du Forestier à Régný ;
- **APPROUVE** le choix du Bureau « Équilibre Architectes » pour la conduite de cette étude pour un montant de 4 060 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette mission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
le 03/02/2022



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20220203-2022-003-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022